



Exigences du CNE relatives aux tests linguistiques

(au 7 mai 2024)

La politique d'évaluation 11 du CNE stipule que tous les candidats et toutes les candidates doivent démontrer leurs aptitudes à communiquer dans au moins une (1) des deux (2) langues officielles du Canada, soit l'anglais et le français. On considère qu'un candidat ou une candidate a démontré sa maîtrise de l'anglais ou du français si :

- a. la langue d'enseignement du diplôme en droit admissible du candidat ou de la candidate était l'anglais ou le français; **et**
- b. le diplôme en droit admissible a été obtenu dans un pays où l'anglais ou le français est une langue officielle.

Un candidat ou une candidate qui ne satisfait pas à l'exigence relative à la langue doit présenter une preuve de réussite de :

- a. un test accepté par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada comme preuve de compétences en anglais avec une note minimum fixée par le CNE à l'entière discrétion de la direction générale dans chacune des catégories suivantes : rédaction, communication orale, lecture et écoute; **ou**
- b. un test accepté par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou Immigration Québec comme preuve de compétences en français avec une note minimum fixée par le CNE à l'entière discrétion de la direction générale dans chacune des catégories suivantes : rédaction, communication orale, lecture et écoute.

Les tests que le CNE accepte, et les notes requises, sont indiqués ci-dessous. Les résultats de tests doivent dater de moins de 2 ans lorsqu'ils sont envoyés au CNE :

Anglais

- [CELP](#) : [Canadian English Language Proficiency Index Program](#)
 - Vous devez passer le test général du CELPIP.
 - Vous devez obtenir une note minimum de 9 dans chaque catégorie : lecture, rédaction, écoute, communication orale.
- [IELTS](#) : [International English Language Testing System](#)
 - Vous devez passer le test de formation générale « General Training ».
 - Vous devez obtenir une note minimum de 7 dans chaque catégorie : lecture, rédaction, écoute, communication orale.

- [PTE Core : Test d'anglais Pearson](#)
 - Lecture : Vous devez obtenir une note minimum de 78.
 - Rédaction : Vous devez obtenir une note minimum de 88.
 - Écoute : Vous devez obtenir une note minimum de 82.
 - Communication orale : Vous devez obtenir une note minimum de 84.

Français

- [TEF Canada : Test d'évaluation de français](#), incluant :
Si vous avez passé le test après le 10 décembre 2023 :
 - Compréhension écrite : Vous devez obtenir une note minimum de 503.
 - Expression écrite : Vous devez obtenir une note minimum de 512.
 - Compréhension orale : Vous devez obtenir une note minimum de 503.
 - Expression orale : Vous devez obtenir une note minimum de 518.
Si vous avez passé le test entre le 1^{er} octobre 2019 et le 10 décembre 2023 :
 - Vous devez obtenir une note minimum de 533 dans chaque catégorie de la compréhension écrite, l'expression écrite, la compréhension orale et l'expression orale.
- [TCF Canada : Test de connaissance du français](#), incluant :
 - Compréhension écrite : Vous devez obtenir une note minimum de 524.
 - Expression écrite : Vous devez obtenir une note minimum de 14.
 - Compréhension orale : Vous devez obtenir une note minimum de 523.
 - Expression orale : Vous devez obtenir une note minimum de 14.

